



## Demande de conseils pour arnaque de annuaire cv sarl

Par **Drinou**, le **22/04/2010** à **11:53**

Bonjour,

Je vous fait part de mon désarrois concernant une arnaque qui , apparemment concerne beaucoup de monde...

En effet je reçois des relances d'un montant exorbitant pour mon inscription dans une annuaire dit professionnel. La confusion avec les pages jaunes m'as fait signer bêtement leur formulaire d'inscription (où le montant à régler était écrit mais en minuscule en bas de page). Ils me réclame plus de 1400 euros!!!

Je sais qu'une procédure est en cours au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg (dossier n° J.09/29589) mais la date limite pour se porter partie civile est dépassée.

Pouvez-vous, s'il vous plait, me conseiller sur les démarches à suivre pour que cette situation cesse enfin.

Merci d'avance pour réponse.

Cordialement.

Par **Drinou**, le **04/11/2011** à **01:04**

Bonjour,

Le responsable de cette société a été condamné en juin dernier par le tribunal de Strasbourg. Mais je viens d'apprendre qu'il a été relaxé le mois dernier par la cour d'appel de Colmar. Vive la justice française qui fait la part belle aux procéduriers!

Du coup oh surprise, cette personne n'a pas perdu de temps et vient de me renvoyer une relance. Là vraiment je ne sais plus quoi faire...

Quelqu'un aurait-il l'ombre d'une solution à proposer?

Par **jfac**, le **20/01/2012** à **14:41**

Bonjour,

je viens auusi d'être victime de cete société.

Il est hors de question de payer et je suis bien décider à me défendre jusqu'au bout.

Serait possible de nous regrouper afin de mener une action commune contre cette société ?

Par **allitam**, le **20/01/2012** à **21:22**

Je suis dans le même cas. Président d'une association d'insertion, j'ai signé le 0 12 2012 par erreur (je pensais qu'il s'agissait des pages jaunes) un contrat avec ANNUAIRE FR sarl. Il nous réclame plus de 1400€. Que faire ? Pouvez-vous m'aider ?

Par **jfac**, le **23/01/2012** à **13:49**

Bonjour Allitam,

Ma tactique.

J'ai déposé un dossier aux trois organismes suivant :

1 - La D.G.C.C.R.F. ( Direction Générale de la concurrence...) du Rhin, département où siège la société incriminée.

Tel 39 39.

Voici leur réponse « Par courrier électronique ci-dessous, enregistré par mes services le 19 janvier, vous m'informez de la proposition d'insertion dans un annuaire professionnel sur internet que vous avez reçue de la société ANNUAIRE FR SARL, offre à laquelle vous avez souscrit.

Il s'avère que la société en question, en réalité dénommée ANNUAIRE CV SARL, est connue de mes services. Sur la base de propositions d'insertions très similaires à celle que vous avez reçue, l'entreprise a été poursuivie pour escroquerie. La dernière décision rendue dans cette affaire a été une relaxe générale en appel. Cette décision n'est pas définitive, un pourvoi en cassation ayant été introduit par le Ministère public.

A ce jour, je dois considérer que les pratiques commerciales de cette entreprise ne constituent pas une escroquerie, mais vous assure avoir pris bonne note de votre plainte.

Si une nouvelle action judiciaire devait cependant être envisagée par le Ministère public, je ne manquerais pas de reprendre contact avec vous. »

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations,

Pour le Préfet et par délégation,  
P/ Le Directeur départemental de la protection des populations,  
Le chef de service par intérim,

Pierre-Yves LE LOC'H

2 - à un site gouvernemental dédié aux dénonciations d'abus, d'escroquerie... :  
<https://www.internetsignalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

3 - Au service des annuaires pages jaunes

Tel 0810 810 767

Fax : 0810 300 118

Centre de relation clients

Je vais leur envoyer un courriel afin de les convaincre de porter plainte contre cette société. Mon argument : je reçois de plus en plus d'envoi de « contrefaçons » d'organismes officiels. Laisser proliférer de telles sociétés risque à brève échéance de nous amener à devenir trop méfiant et ne plus répondre à des documents authentiques qui nous sont réellement destinés, par crainte de nous faire escroquer.

Ces trois organismes m'ont unanimement transmis les mêmes réponses : ils connaissent bien les pratiques de cette société. Ils m'ont tous recommandé ne pas payer, ne pas leur téléphoner, ne pas répondre à leurs appels téléphoniques, ne pas prendre en considération leurs menaces de nous envoyer un huissier ; je reviendrai sur ce dernier point.

4 - Dépôt de plainte auprès du procureur de la république. Il est également possible de porter plainte auprès du commissariat de police.

Ce dépôt de plainte me semble important car il sera alors probablement difficile à cette société de faire appel à un huissiers de justice.

Un huissier de justice n'a de pouvoir que s'il est mandaté par un tribunal.

La procédure légale consiste à déposer une injonction de payer au tribunal relevant du département du débiteur. Le tribunal analyse cette demande et l'accepte ou la rejette au regard des pièces qui lui sont transmises. Si cette injonction de payer est acceptée, il est alors possible de confier la mission de recouvrement à un huissier. Je ne vois pas comment un tribunal pourrait accepter une injonction de payer émanant d'une société contre laquelle on a déposé une plainte pour escroquerie.

Ma seule interrogation est de savoir si les tribunaux se transmettent leurs informations. Je vais les interroger sur ce point.

Enfin, je réitère ma proposition d'un regroupement des plaintes, car, compte tenu du 1er jugement, il apparaît nécessaire de faire appel à un avocat.

Pour cette raison, il faut conserver leur annuaire afin d'avoir à disposition une liste de personne dans notre cas.

Par **vglia**, le **25/01/2012** à **14:41**

bonjour,

J'ai eu l'agréable surprise de recevoir 2 factures d'annuaire fr datées du 18/01

je leur envoie un courrier pour dénoncer ces pratiques, je préviens la dgpp de mon département, et je pense qu'effectivement je vais porter plainte.

Je vais du coup, pour suivre d'autres "victimes" envoyer également un mail à la dgpp du département de domiciliation de cette société

à suivre...

Par **jfac**, le **25/01/2012** à **15:21**

jfac

Je vais avoir un entretien téléphonique jeudi matin avec l'assistance juridique émanant du Tribunal de Stasbourg, afin de savoir quelle stratégie adopter.

Pour cette raison, je n'ai pas répondu à cete société.

Par **jfac**, le **26/01/2012** à **11:39**

J'ai eu la réponse de 2 organismes

Bureau d'aide aux victimes  
03 88 75 28 86

La maison de la justice et du droit  
03 90 20 64 14

Il faut porter plainte auprès du procureur de la République du TGI de Strasbourg : M POIRRET  
Cette plainte donnera lieu à une enquête de police.

Au regard des pièces le procureur classera cette affaire sans suite ou la prendra en considération.

Cette nouvelle plainte permet de suspendre le paiement.

Il faudra s'adjoindre des services d'un avocat. Celui-ci n'intervient qu'au moment de l'audience. La maison de la justice et du droit connaît des avocats spécialistes dans ce genre d'affaire.

Il faut compter au moins 5 à 6 mois d'attente, avant qu'il y ai une audience, étant donné qu'il y a un pourvoi en cassation, cette affaire peut prendre une année. Ce qui est une bonne chose, car le temps joue en notre faveur.

Si le pourvoi en cassation donne raison à la société, notre plainte est toujours prise en considération.

Pour la réponse de cette cours de cassation, le dossier a été transmis à la cour de cassation de Paris.

Pour le paiement des honoraires: il faut surtout attendre la relance de cette société. Ne pas anticiper.

Ces moyens coercitifs :

1 - L 'huissier de justice : celui-ci ne peut agir qu'il s'il a un titre exécutoire.

2 - Les sociétés de recouvrement : elles se font généralement passer pour des huissiers de justice pour faire font pression. Ne pas se laisser intimider, car ces sociétés n'ont aucun pouvoir juridique. De plus, elles risquent de se rendre complice d'une escroquerie si la société incriminée est finalement condamnée.

Toute réponse à la société incriminée devra être faite par LR avec AR. dans laquelle nous justifions de suspendre le paiement pour abus de confiance, et que nous sommes dans l'attente de la réponse du pourvoi en cassation et qu'une nouvelle plainte est déposée.

Par **Maelle1373**, le **30/01/2012** à **21:21**

Salut

J'ai aussi été arnaquée de cette société.

Comment nous contacte-t-il? Car je n'ai pas souvenir d'avoir rempli le formulaire ni de l'avoir envoyé à Strasbourg.

Je vais jeudi voir une association pour la défense des consommateurs, à voir.

Par **vglia**, le **31/01/2012** à **08:58**

bonjour,

En ce qui me concerne, ils m'ont renvoyé avec la facture le formulaire que j'avais rempli, donc pas de doute

Par contre, ils demandaient a ce que ce formulaire soit renvoyé par fax et non par courrier a Strasbourg

Bon courage

Par **drspoon**, le **31/01/2012** à **18:50**

Bonjour,

je suis un jeune entrepreneur,

je viens d'avoir le même problème que vous tous, tellement de fraudes j'en détecte beaucoup mais celle là je suis tombé en plein dedans... mon assistante ayant aussi cru à une mise à jour pages jaunes... j'ai signé sans faire attention aux petits caractères.

bref, je vais suivre vos instruction courrier LRAR + plainte, encore de la paperasse..., mais si je peux éventuellement apporter ma touche il me semble important de préciser dans le courrier que vous envoyez que vous laissez la somme de 1420,85 €TTC (c'est le montant de ma facture) en dépôt de consignation auprès d'un huissier de justice... libre à vous de le faire ou pas.

Aux vues de l'escroc que nous avons en face, celui ci serait à mon avis capable de facturer les intérêts moratoires même si la procédure est un argument pour bloquer les paiements, ça ne mange pas de pain comme dirait Gad!

merci pour les infos,

cdlt,

Par **madodie 13**, le **07/02/2012** à **15:27**

bonjour,

Je suis à mon tour victime de de la société ANNUAIRE FR SARL .J'ai cru comprendre qu'il fallait porter plainte au TGI de STRASBOURG.

N'ayant aucunes connaissances de droit voici ces quelques questions ?

Juridiquement que signifie "se constituer partie civile " ?

J' ai pu lire ds certain forum que c'était la procedure à lancer ?

Qu ' est ce que cela implique ?

Qu' elle est la difference avec une plainte ?

Plus haut ds le forum j'ai pu lire qu'il fallait un avocat lors d'une eventuelle audience ,quel en serait le cout ?

ayant peu de moyens financiers, existe t 'il des aides ?

Une association s'est elle constituée ?

Geographiquement très éloignés de Strasbourg , puis je porter plainte par courrier ?

Je vous remercie d' avance pour vos reponses

Par **vglia**, le **07/02/2012** à **15:38**

bonjour,

Envoyez un mail à la dgpp du bas rhin ([ddpp@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddpp@bas-rhin.gouv.fr)), expliquant votre probleme  
Ils vont vous renvoyer un dossier a remplir (je viens de le recevoir)

tout est très bien expliqué

bon courage

Par **madodie 13**, le **08/02/2012** à **12:08**

Bonjour,

Je suis allé porter plainte auprès de mon commissariat ce matin , en attendant des reponses de la ddp pour la procedure à suivre , on m'a rétorqué que ma plainte n 'etait pas recevable puisque il n'y a pas eu de prejudice(je n 'ai rien payé evidemment )

Comment faire alors pour me protéger ?

Merci de vos reponses

Par **romi3**, le **08/02/2012** à **14:54**

Bonjour

sur "actu-news.net " on trouve également bcp de témoignages de victime de cette société d'annuaire internet. La solution serait de pouvoir rassembler toutes les victimes de ce document d'inscription fallacieux . ( Déf= propre à induire en erreur ) . Je ne connais aucun témoignage de satisfaction parmi les inscrits!! Il ya en fait "vice de consentement".Question comment faire techniquement pour regrouper tous les nouveaux pLaignants ?

Je rappelle l'historique : Lors d'un premier procès : 1200 victimes recensées dont 500 s'étaient constituées parties civiles. Verdict de ce premier procès: condamnation à un emprisonnement avec sursis ,amende, interdiction d'exercer, indemnisation des parties civiles

Puis procès en appel à Colmar (2011) relaxe! (je n'en connais pas les motifs ,qui seraient d'ordre technique(?). Depuis, apparemment,on dénombre de nouvelles victimes. J'ai moi même été relancé par une facture de rappel. La société annuaire cv SARL reprend donc ses activités comme si de rien n'était.... Alors qu'un pourvoi en cassation, demandé par le Procureur de la République de Strasbourg,est en cours. Je ne connais pas la date de ce nouveau procès . Quoiqu'il en soit il faut que toutes les nouvelles victimes portent plainte ,se signalent à la Direction générale des fraudes du Bas Rhin ,au TGI de Strasbourg ,à la gendarmerie qui a suivi l'affaire et la suivra à nouveau si nouvelles plaintes . C'est pour l'instant le seul moyen qui nous permette de nous rassembler , de nous dénombrer ,afin que l'ampleur de l'affaire soit évaluée en terme quantitatif documenté.Plus on sera nombreux ,plus on pèsera lourd sur l'issue de ce pourvoi en cassation . Nous sommes de bonne foi dans notre plainte , le "bon droit " est de notre côté . Il ne faudrait pas que nous soyons victimes d'arguments procéduriers d'ordre techniques .Je remarque dans certains témoignages de ce site que le litige concerne une société intitulée "annuaire FR sarl" , en ce qui me concerne la société avec laquelle je suis en litige depuis 2010 s'appelle "annuaire cv sarl" elle est basée 3 quai Klebert à Strasbourg. (boite à lettre ?) le gérant a t-il changé de nom de société ??

Par **cottard**, le **28/02/2012** à **19:20**

bonjour

je suis une nouvelle victime,je viens de recevoir un rappel et la société en question à bien changé de nom et s'appelle ANNUAIRE FR SARL.

je viens pour ma part d'envoyer un mail a la direction departemental de la protection des population :ddpp@bas-rhin.gouv.fr.il doivent renvoyer un dossier a remplir de manière a porter plainte pour vice de conssement.

Par **piakotte**, le **09/10/2012** à **13:31**

bonjour,

en effet, cette société annuaire cv sarl s'appelle aujourd'hui annuaire fr sarl.

Par **clau**, le **16/10/2012** à **11:33**

Bonjour,

Je viens de recevoir une relance de la part d'ANNUAIRE FR (anciennement annuaire CV) avec qui je suis en litige depuis 2010. On me réclame le paiement de l'inscription pour l'année 2010-2011; j'avais porté plainte à l'époque suite à une enquête de gendarmerie. Bien entendu je n'ai pas l'intention de payer. Comment peut-on connaître la date du procès en cassation ? Que faire d'ici là ?

Par **171065**, le **20/10/2012** à **16:27**

Bonjour,

Pour moi cette affaire dure depuis 2009, jugé puis relaxé ce monsieur sent bien. Pour connaître la date du procès en cassation, et bien j'ai appelé la cour de cassation à Paris et bien pas encore de date et que faire et bien rien attendre, c'est que ma réponse la femme qui d'ailleurs n'était pas très aimable. En ce qui me concerne j'ai reçu une lettre de cabinet de recouvrement et bien ils peuvent toujours attendre.

Bon courage à tous.

Par **benji05600**, le **20/02/2013** à **19:14**

Bonjour,

pour ma part je viens de recevoir le document " demande d'inscription" avec un tarif de 99€ par mois!!!

Que dois-je faire ? car si ils font des signatures et tampons à nos places ! et me dire quel est le site pour ce regrouper et faire tomber cette escroquerie.

merci d'avance

Par **Falonne**, le **21/02/2013** à **09:50**

Bonjour,

Et une de plus à être tombée dans le panneau concernant les annuaires France One Line. Je croyais également que c'était une mise à jour ... bahhhhhhhh, et je croyais que j'avais passé l'âge de me faire arnaquer !!!

Je n'avais plus de nouvelles depuis quelques mois et voilà que je viens de recevoir une facture de 2482.50 € qui englobe le retard.

J'ai lu sur un post précédent qu'on se serait engagé pour 3 ans, c'est super !!! donc, reste d'autres factures à venir !!!!

Que peut-on faire ??

Peut-on nous donner le nom d'un site pour éventuellement se protéger et connaître la marche à suivre ??

Merci pour votre aide

Par **clau**, le **21/02/2013** à **11:45**

Je viens de recevoir une mise en demeure du "service juridique "qui me réclame 3035,49 euro pour 2 ans!!!

Je ne réponds pas mais j'ignore toujours si le procès en cassation a eu lieu

Par **jpr34490**, le **29/03/2013** à **11:59**

Bonjour

Moi aussi je viens de me faire arnaquer par cette société j'atterris sur ce forum pour essayer de trouver de l'aide

Je vais envoyer un mail au TGI de Strasbourg pour avoir un dossier pour porter plainte

Bon courage

Par **Fran**, le **15/11/2013** à **12:25**

bonjour

pourriez vous me dire comment faire?

car nous uassi nous avons le meme probleme avec la societe annuaire pro

Merci de bien vouloir m'orienter

deplus si qq'un a fait qq chose, puis je avoir les retours?

Merci de votre aide

Par **Jr14**, le **03/12/2013** à **18:06**

Bonjour,

Depuis peu ils font appel à un avocat Me Moritz Vottler qui se rend complice de cette arnaque en envoyant des mises en demeure alors que cette société a déjà été condamnée et , je l'espère le sera définitivement au 14 janvier...

<http://www.lalsace.fr/actualite/2013/10/15/l-arnaque-a-l-annuaire-jugee-a-strasbourg>

Surtout ne pas se laisser faire.

Par **TangSoph**, le **16/12/2013** à **10:09**

Bonjour,

Nous voilà à notre tour piégés par cette société. (impression de correspondre avec pagesjaunes.fr)

Que faire? Porter plainte à notre tour malgré le jugement en attente?

Attendre?

Par **STEPH DE 16**, le **16/12/2013** à **18:05**

Bonjour,

Moi aussi je fais partie du club. je viens de me faire avoir par cette fameuse société ANNUAIRE FR SARL; il faut appeler le 3939 la répression des fraudes c'est ce que je fais demain matin sinon je vais tenter la DDPP du Vaucluse car je suis dans le Vaucluse et je vais prévenir mes confrères. Je vous tiens au courant de la suite

Par **HG75**, le **18/02/2014** à **17:24**

URGENT

Par arrêt du 16/01/13, la chambre criminelle de la cour de cassation a :

- cassé et annulé l'arrêt de la cour d'appel de COLMAR, chambre correctionnelle, en date du 12 septembre 2011,

- renvoyée à l'audience de la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel de Besançon du mercredi 24 et jeudi 25 septembre 2014 à 9h00

Les victimes ne doivent pas payer, mais se constituer partie civile devant la cour d'appel de Besançon

Cordialement

Par **moumoune2**, le **26/05/2014** à **12:55**

bonjour

je suis victime comme beaucoup de personnes des ANNUAIRE FR SARL . on me demande de payer 1567 euros , j'aimerais savoir se que je dois faire exactement , car je lis beaucoup de choses sur les forums

merci de me répondre

Par **doubs25**, le **02/06/2014** à **19:11**

Bonjour

je suis dans le même cas que vous j'ai payer 1420,85 € en 2013 et voici une relance de 1435,85 € pour juin 2014,j'ai envoyé des mails ,coup de tel... mais personne au bout ,comment être sur de l'arnaque si vous avez une astuce .

Par **moumoune2**, le **03/06/2014** à **15:06**

bonjour

j'ai appelé le FAS une association qui c occupé de cette société ils m'ont conseillé d'écrire au procureur de la république et a Maitre francis LEC car cette societe est encore en jugement donc ils m'ont dit de ne surtout pas payer et de ne répondre a aucun courriers voici le telephone du FAS

03888686

tapé sur google ANNUAIRE SARL FR il ya plein de forum bon courage

Par **sosopoum**, le **15/08/2014** à **15:26**

Bonjour

Moi aussi je suis victime de cette société ANNUAIRE FR SARL qui me réclame 1564.37 Euros depuis décembre 2013 et hier j'ai reçu un courrier de leur sois disant service juridique de leur payer la somme de 1664.23 Euros accompagné de très jolies menaces que d'ailleurs je n'avait jamais lu sur aucun courrier.

Après avoir bien lu tous les témoignages je viens d'envoyer un mail à DDPP pour avoir un dossier et viens aussi de préparer un courrier à la cour d'appel de BESANÇON.

J'espère de tout cœur que toutes les personnes ennuyés par cette société vont être écouté et aidés.

A bientôt

Par **ulk**, le **18/08/2014** à **18:13**

je suis moi aussi dans le même cas, j'ai en plus pensé que 80€ pour 1 ou 2 lignes c'était annuel, mais pas du tout, de plus ils ne tiennent absolument pas compte des réponses et annulations et me rajoute un an, j'en suis donc a plus de 3000 € et pour couronner le tout, je ne travaille plus depuis 1 an pour maladie grave.

personnellement, je les laisse doucement s'enfoncer dans leur caca.

je crois encore en la justice, pas vous?

Par **doubs25**, le **18/08/2014** à **19:47**

bonjour

je viens de recevoir un rappel avec pénalité ,montant 1420,85 + 10%majoration = 1511,16 € ,et des menaces de saisie .je vais prendre rendez-vous avec l'ADIEP (Association de défense des intérêts des entreprises et des particuliers) je vous retient au courant mais surtout ne payé plus bonne soirée.

Par **jeannem**, le **25/10/2014** à **03:09**

Je suis victime d'une arnaque de rencontre et une personne ayant venu à mon aide suivez mon témoignage

On m'appelle Manconi Jeanne de nationalité Française, je sympathise avec vous tous, voici mon témoignage. Je suis victime d'une arnaque de rencontre à 18.000€ sur un site de rencontre [www.badoo.fr](http://www.badoo.fr). C'est un véritable arnaqueur, dans mon histoire avec lui j'ai perdu plus d'argent et sachez que j'ai transféré cette somme sans le savoir jusqu'à ce qu'un huissier viennes me prendre mes affaire parce que je devais beaucoup à la banque à cause de ces faux chèques de banque et de faux virements mais en regardant sur le blog le témoignage d'une femme a retenu mon intention alors j'aimerais que mon message retiennes votre attention et j'ai eu l'adresse d'une police du net grâce à une copine j'ai eu peur de les contacter parce que je ne sais pas quoi leur dire mais sans vous mentir dès le début je n'avais pas taillé d'importance à cela. Mais j'avais quand même gardé les contacts du monsieur.

Pendant que les jours passaient j'avais de plus en plus mal puisque l'escroc continu toujours à me demander de l'argent c'est de là que j'ai surpassé cette peur et je me suis confiée à ces derniers-là heureusement pour moi par une méthode plus simple ils ont mis la main sur des escrocs du net vraiment et grâce à un monsieur de bonne foi et son équipe je suis devenue très heureuse; Alors je suis ici juste dans le but de vous faire bénéficier de cette aide précieuse. Alors si vous avez été arnaqué sur la toile d'une grosse somme d'argent, d'achats non conformes à la photo, de virement bancaire, de chantage sur le net, de faux maraboutage et faux compte paypal, de fausses histoire d'amour pour soutirer de l'argent, de vente de voiture, de faux tirage à la loterie etc....., si vous le contacté, il trouvera facilement vos escroc et une fois qu'ils seront arrêtés, vous serez rembourser de tous vos frais suivi des frais de dédommagement ou n'importe quelle organisation contribuant à l'insécurité sur votre territoire via Internet quelques soit la façon, veuillez Contacter le commandant monsieur JOHNSON Fabien sur son adresse mail. Ils pourront vous aidez

Emails: [Interpol\\_Benin@cyberservices.com](mailto:Interpol_Benin@cyberservices.com)

Cordialement à vous Mme Manconi Jeanne

Par **mafavi**, le **12/11/2014** à **17:31**

Bonjour,

Nous aussi nous avons été victime de Annuaire FR SARL en 2011 et avons déposé plainte à la DDPP du Bas Rhin et des Pyrénées Orientales en décembre 2013. Nous pensions l'affaire classée, mais quelle surprise en recevant aujourd'hui de la part de leur "Bureau de conciliation un courrier datant du 27/10/14 pour trouver une solution. Il nous propose de payer

la somme de 598.00 € au plus tard le 10/11/14 (règlement par chèque uniquement) et à réception ils nous confirmeront l'annulation du contrat à effet immédiat. Bien sûr si nous ne payons pas la facture s'élève à 3 362.93 €. Que pouvons-nous faire pour que justice soit faite et que ces escrocs cessent leur harcèlement ?

Par **edwisarra**, le **13/11/2014** à **11:21**

bonjour,  
je suis dans le même cas que vous !! je ne sais plus quoi faire ! bien sûr je n'ai jamais payé et aujourd'hui, il me réclame 3.188,93 € pour 2 années d'inscriptions ! alors qu'il n'y a jamais eu d'inscriptions de faite ! je me sens harcelé, de l'aide ??

Par **stepapp**, le **08/02/2015** à **17:57**

Bonjour,  
Dans le même cas que vous tous,j'ai signé aussi...  
Mais sur leur site je ne suis pas répertoriée..Pas très crédible comme même!! Bon courage à vous tous. Merci à ceux qui donnent de bons conseils, à suivre

Par **CITRON25**, le **26/03/2015** à **11:51**

Bonjour! Je cherchais ce matin qui prévenir sur l'envoi de facture de la part d'Annuaire FR SARL . Ayant prévenu la Chambre de Métiers, j'ai surfé sur le net pour savoir ce 'il en était. Justice, Procès.... Mais la fête dure et continue puisque je viens de recevoir une facture . Je ne paierai rien , mais simplement venir ici pour signaler que ce "problème" perdure.[smile17]

Par **edwisarra**, le **27/03/2015** à **08:30**

je confirme, oui, le problème perdure pour moi aussi et de plus, je suis harcelé par courrier par cette "société" d'arnaqueur ! mais moi aussi, je ne paierais rien car je n'en ai pas les moyens ! ma facture selon eux, s'élève à plus de 3000 € !

Par **Pagire**, le **27/03/2015** à **16:14**

Action de groupe  
Depuis le 1er octobre 2014, les consommateurs victimes d'une même fraude peuvent se regrouper pour obtenir réparation de leurs préjudices. On parle d'action de groupe, ou selon l'appellation américaine, « class action ».

Qu'est-ce que l'action de groupe ?

Le regroupement des plaintes individuelles en une seule action collective.

L'action de groupe est une nouvelle procédure qui a été mise en place dans le cadre de la loi Hamon du 17 mars 2014. Elle est entrée en application le 1er octobre 2014 suite au décret d'application du 26 septembre 2014.

L'action de groupe permet aux consommateurs victimes d'une même entreprise de se regrouper pour obtenir la réparation de leurs préjudices.

Class action : pour quoi faire ?

L'action de groupe peut être lancée pour obtenir la réparation des préjudices économiques subis pour tous les litiges du quotidien. Elle se limite aux dommages matériels.

Il s'agit des litiges portant atteinte au :

droit de la consommation ;

droit de la concurrence.

Elle concerne donc les :

pratiques abusives ;

pratiques frauduleuses ;

allégations mensongères ;

pratiques anticoncurrentielles.

Par **stephanerou**, le **15/04/2015** à **21:31**

bon jour je confirme je viens de me faire avoir !!! on fait quoi maintenant? je vais contacter maitre Lec

Par **Ju2a**, le **02/05/2015** à **23:46**

Bonjour je me suis également fait prendre par cette arnaque ... Que faire ? Je ne payerai pas ca c est sur !

Par **zanzano**, le **08/05/2015** à **05:16**

Je suis dans le même cas que vous... je suis au stade de la relance "amical"...

En surfant sur le net je suis tombée sur un article rédigé par Maître Grégory ROULAND, avocat au barreau de Paris. Suite à mon commentaire il a très vite pris contact avec moi et m'a conseillé de faire un courrier d' avocat d' annulation. A sa demande je lui ai faxé les différents documents qu' il a pris soin d' étudier.

Il a rédigé le courrier qu' il m' a fait parvenir pour avoir mon aval avant de l' envoyer.

Puis il l' a envoyé d' abord par fax et m' a dit que l' ayant déjà fait cette société devrait me relancer une ou deux fois, que si c' était le cas il renverrait un autre courrier et d' après lui je devrais être tranquille.

Affaire à suivre... cependant ce service n' est pas gratuit mais si cela porte ses fruits... il a basé son courrier sur les conditions générales de vente...

A ce jour je n' ai rien payé à cette société et j' ai fait une demande à la ddpp pour déposer une

plainte contre celle ci

Par **zanzano**, le **08/05/2015** à **05:19**

Je suis dans le même cas que vous... je suis au stade de la relance "amical"...  
En surfant sur le net je suis tombée sur un article rédigé par Maître Grégory ROULAND, avocat au barreau de Paris. Suite à mon commentaire il a très vite pris contact avec moi et m'a conseillé de faire un courrier d'avocat d'annulation. A sa demande je lui ai faxé les différents documents qu'il a pris soin d'étudier.  
Il a rédigé le courrier qu'il m'a fait parvenir pour avoir mon aval avant de l'envoyer. Puis il l'a envoyé d'abord par fax et m'a dit que l'ayant déjà fait cette société devrait me relancer une ou deux fois, que si c'était le cas il renverrait un autre courrier et d'après lui je devrais être tranquille.  
Affaire à suivre... cependant ce service n'est pas gratuit mais si cela porte ses fruits... il a basé son courrier sur les conditions générales de vente...  
A ce jour je n'ai rien payé à cette société et j'ai fait une demande à la ddpp pour déposer une plainte contre celle ci

Par **VALEVA**, le **18/05/2015** à **13:40**

bonjour de meme pour moi ,impossible de les joindre par telephone j ai deja fait un courrier en recommandé avec accusé de reception !mais j ai quand meme recu un rappel amical que dois je faire ?

Par **montana**, le **19/05/2015** à **09:43**

pareil pour moi.  
Est ce que quelqu'un sait ce qui arrive lorsque l'on ne paie pas?  
Peut on aller jusqu'au tribunaux à cause d'annuaire pro ou on attend et ils s'épuisent?

Par **JLG formation**, le **25/05/2015** à **09:24**

Je suis maintenant membre du club des arnaqués! Je leur ai envoyé un recommandé pour contester cette inscription, réponse: "Ce formulaire d'offre, dans l'ensemble de sa description, se distingue clairement d'un formulaire de commande d'un concurrent bien connu et plus spécialement celui des Pages Jaunes. On y trouve d'ailleurs la mention "pages jaunes" suivi du logo de la dite entreprise.  
Dans ce cas, j'attire votre attention sur le fait nous n'avons aucun lien commercial avec les dites Pages Jaunes, Pages Blanches, France Télécom, Orange etc, clairement indiqué sur la première page de notre formulaire sous l'intitulé "Les conditions Générales suivantes sont en vigueur"  
De ce fait, vous nous devez le montant de 1569,60 € TTC; Nous vous prions cordialement de

payer les créances dans les plus brefs délais."

Voilà le dernier courrier reçu, j'apprends par ailleurs que ce Monsieur à été condamné, mais qu'il a fait appel ce qui lui permet de continuer ses escroqueries, je continu à faire le "mort" mais je suis quand même inquiet sur l'avenir, car si cet individu peu continuer c'est qu'il en a les moyens juridique!  
qu'en pensez vous?

Par **collines 26**, le **28/05/2015** à **12:17**

Je suis dans la même situation. Je viens de recevoir un rappel amical, que je ne vais pas payer mais je m'inquiète.

J'ai envoyé les courriers au TGI, à la cour d'appel, comme conseillé. A-t-on le résultat du délibéré du 15 mai sur la procédure pénale en cours à Colmar ?

Par **sabrina62**, le **29/05/2015** à **16:13**

bonjour , je me suis fait avoir également ,il me réclame plus de 1500 euros...je suis complètement perdue , quelqu'un pourrait m'aider dans les démarches à suivre ? Qui doit on contacter?

Merci d'avance !!!

Par **Anike**, le **02/06/2015** à **23:54**

Bonsoir, moi aussi je me suis faite piégée, j'ai envoyé un mail, maintenant j'ai une relance amicale, je vais envoyer un courrier avec AR et un courrier au tribunal de strasbourg. Je ne peux pas payer c'est presque mon chiffre d'affaire ce qu'ils me réclament!Pe^te à dissoudre mon association si il le faut!

Par **gains**, le **18/06/2015** à **18:25**

bonsoir

Moi aussi je me suis bêtement fais avoir.j'en suis à la 2éme lettre de relance, je fais le mort et je vais envoyer un courrier au tgi de strasbourg.

Que faut il faire pour rejoindre l'association des arnaqués? ici pour répondre ...

Par **Robopouy**, le **04/09/2015** à **15:50**

Bonjour,

Je vois que le vol des pigeons est bien grand, je viens de vous y rejoindre, la dernière relance

a été adressée par une société de recouvrement la Sofra qui compte s'enrichir par le biais de AnnuairePRO ? Je ne sais pas, mais en attendant, je ne paierai pas les 2002.00 euros qu'ils me réclament, mais j'aimerais arrêter le processus , je vais jouer sur le principe de l'escroquerie.

J'envoie une lettre recommandée pour une résiliation et je vous tiens au jus.

Bonne soirée

Par **OIEL**, le **04/09/2015** à **16:42**

Bonjour !

Nous aussi lettre de SOFRA qui nous réclame 2002 euros ! J'ai eu une personne de chez eux au téléphone qui m'a dit qu'au final cette société était simplement "en concurrence" avec les pages jaunes.....et qu'elle avait le droit d'exercer car relaxée après enième décision de justice...

Un commercial était passé nous voir en nous présentant un dossier avec le logo des pages jaunes mais je n'ai aucun moyen concret de prouver que c'est lui qui nous l'a donné...même si dans leur contrat ils se dédouanent de TOUT, ils ont clairement joué sur l'ambiguïté et se sont fait passé pour ce qu'ils ne sont pas...

Que faire avec cette société de recouvrements ? Payer ?

PS : j'ai aussi envoyé un courrier recommandé AR pour résiliation en cas de reconduction tacite. Ils sont malins, aucun article sur la rétractation n'est mentionné dans leur contrat du coup on est hors timing si on souhaite tout annuler et obligés de payer...

Par **nadpat**, le **05/09/2015** à **14:51**

Bonjour,

Comme vous tous, j'ai également reçu le même courrier de la SOFRA pour un montant identique 2002 euros.

Je porte plainte au Tribunal de Strasbourg. Il est donc important qu'il y ait le maximum de plainte dans ce dossier. N'hésitez pas à le faire (copie du courrier à envoyer trouvé sur internet).

Cordialement,

Par **OIEL**, le **05/09/2015** à **15:32**

Bonjour,

J'ai déjà porté plainte dans mon département mais pas de retour...  
Je vais aussi porter plainte au tribunal de strasbourg. Pourriez-vous me donner la copie du courrier à envoyer ?

Merci

Par **nimiber**, le **09/11/2015** à **16:16**

Bonjour,  
Moi aussi je me suis fait avoir par cette Société et maintenant je viens de recevoir de la SOFRA un total à payer de 2002,00 €. Pouvez vous m'aider pour porter plainte (modèle de courrier) et quelles sont les démarches à faire ?

D'avance merci

Par **gaspard 38**, le **11/11/2015** à **11:37**

Bonjour,  
Je suis dans le même cas avec un courrier se SOFRA qui me demande un paiement de 2002€.  
Je leur envoie un courrier explicatif et une copie de la plainte que j'ai déposé à la gendarmerie.j'ai contacté un avocat.  
J'attend la réponse.  
Cordialement.

Par **nimiber**, le **12/11/2015** à **09:51**

Pouvez vous me donner le modèle de lettre à envoyer pour porter plainte au TGI de Strasbourg, ou donner le lien.

Merci  
Bien cordialement

Par **gilou 24**, le **05/12/2015** à **07:53**

Bonjour?  
Après un courrier de la Sofra me réclamant 2002 € en Sept 2015, j'ai porté plainte au TGI de Strasbourg contre annuaire FR SARL,j'ai envoyé un double à la SOFRA, à annuaire FR Sarl,tout ça avec accusé de réception ,ça a du me coûter 40 € à tout casser et je n'ai plus de nouvelles depuis .  
Merci au collectif contre cet escroc pour les modeles de lettre à envoyer ainsi que pour les conseils

Par **marcoantony**, le **11/02/2016** à **11:41**

Bonjour

moi aussi victime de cette arnaque "Annuaire FR SARL", pouvez vous me faire parvenir le modele de lettre pour porter plainte auprès du TGI.

Merci de me répondre

Par **sophiebst**, le **26/02/2016** à **21:37**

Bonjour, je vous rejoint pour cette arnaque.

Comme beaucoup d'entre vous, j' ai confondue avec page jaunes!!!

Plusieurs relance avec un montant de plus de 4000e, il y a 3 semaines j' ai reçût un appel du cabiné SOFRA, me demandant de régler avant huissier, j' ai pris peur!

En voyant se forum je suis rassurer, mais toujours pas tranquille a ce sujet, c'est une sommes impossible a payer pour moi.

Pouvez vous m'envoyer une lettre type et les démarche a suivre svp. Je vous en serais très reconnaissante.

Merci d'avance

Par **auroraV**, le **10/03/2016** à **13:09**

Bonjour

moi aussi victime de cette arnaque "Annuaire FR SARL", pouvez vous me faire parvenir le modele de lettre pour porter plainte auprès du TGI.

Merci de me répondre

Par **rodolphe14**, le **12/04/2016** à **10:10**

Bravo pour cet article et les commentaires, hélas toujours d'actualité, en complément **quelques conseils pour les artisans du BTP** :<http://goo.gl/Ea2CDp>

Par **vanhouten**, le **24/05/2016** à **17:58**

Bonjour , victime de cette arnaque depuis avril 2015et ayant aussitot ecrit en recommandé avec AR sans réponse de leur part ; je recois ce jour un courrier intitulé service juridique me demandant de régler la somme de 3341.74 euros correspondant à une inscription pour 2015/2016 et allons y pour 2016/2017 !!!! pourquoi pas 2020 ? Merci de m indiquer le type de courrier a adresser et surtout à qui ! Je suis à ce jour victime d un cancer en traitement de chimiotherapie sans indemntes journalières et donc dans l incapacite totale de payer cette somme que je ne dois pas!!

merci de me répondre

Par **houry**, le **21/04/2017** à **17:39**

Bonjour,

Est ce que quelqu'un sait ce que le pourvoi en cassation à donné.

J'ai reçu un appel de la société de recouvrement ce jour après 7 ans de silence hahaha

Merci pour vos réponses